



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 30769

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la répartition de l'aide publique au développement, plus particulièrement dans le cadre de la crise alimentaire mondiale et de la multiplication des émeutes de la faim dans les pays en voie de développement. Dans ce contexte le montant de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture ne représente que 4% du montant total de l'aide au développement. Le Président de la République a récemment proposé la mise en oeuvre d'un partenariat alimentaire mondial qui replacerait l'agriculture au coeur des stratégies de développement. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet et les actions qu'entend prendre le Gouvernement pour convaincre ses principaux partenaires internationaux pour mettre en oeuvre ce partenariat.

Texte de la réponse

Les tensions sociales et politiques provoquées par les prix des denrées alimentaires de base, et l'impact de ces derniers sur la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement ont montré qu'il est nécessaire de remettre l'agriculture et le développement rural au coeur des thématiques internationales. La France a immédiatement réagi à la situation d'insécurité alimentaire actuelle en décidant de doubler son enveloppe d'aide alimentaire destinée au PAM, à la FAO, aux ONG et aux États. C'est ce qui a été fait en tenant compte des besoins spécifiques - en particulier budgétaires - des États. Par ailleurs, notre contribution au développement agricole et à la sécurité alimentaire en Afrique sera accrue. Elle sera d'un milliard sur trois ans. Lors de la conférence à haut niveau organisée par la FAO les 3 au 5 juin 2008 à Rome, la communauté internationale a réaffirmé son engagements à lutter contre la faim et à résoudre la crise alimentaire provoquée par la hausse des prix des matières premières agricoles. À cette occasion, le Président de la République a proposé la mise en oeuvre d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture, construit sur trois piliers : une gouvernante rassemblant tous les acteurs concernés (institutions) internationales, États, acteurs non gouvernementaux), un réseau international, et indépendant d'experts et de scientifiques et une mobilisation financière au) bénéfice de l'agriculture des pays en développement, avec notamment la création d'une facilité internationale pour compléter la palette des outils de l'aide internationale de manière à soutenir l'innovation. Le dernier sommet du G8 a confirmé cet appel à construire un partenariat global assis sur l'implication de tous les acteurs concernés, ainsi que la nécessité d'une expertise scientifique internationale sur la sécurité, alimentaire mondiale. Cette initiative trouve de plus en plus d'échos au sud. Nous saluons la déclaration de Sharm-el-Sheikh par laquelle, l'Union africaine a appelé à un partenariat mondial pour relever les défis de la crise alimentaire dans sa déclaration sur « les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement agricole ». L'Union africaine a un rôle moteur à jouer dans ce partenariat en tant que concepteur, acteur et promoteur de ce partenariat. L'UE et l'UA pourraient ainsi agir de concert lors de la prochaine assemblée générale des Nations unies pour porter ce partenariat mondial et lui permettre d'être pleinement opérationnel au plus vite. Le temps est aujourd'hui venu de passer à l'acte et de donner pleinement corps à ce partenariat. Ce partenariat doit conduire à une dynamisation de l'agriculture africaine. Les échelons nationaux et régionaux nous paraissent essentiels dans cette dynamique. Nous voulons donc rappeler notre attachement à l'engagement pris par les chefs d'État africains à Maputo

en 2003 de consacrer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30769

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7908

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8792